



Conseil Syndical du 27 janvier 2021

2A) Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

PRÉAMBULE

L'année 2020 a été marquée par la pandémie et ses conséquences non seulement sanitaires mais également économiques. Le domaine des déchets et du recyclage en général n'a pas été épargné. La chute des cours de reprise des matières premières secondaires qui se profilait déjà en 2019 n'a fait que s'amplifier.

Les recettes de revente des déchets sont au plus bas, nulles voire négatives pour certaines matières (comme les films plastiques).

Parallèlement à cette perte de recettes, se rajoute celle de la diminution de certains déchets recyclables. En effet, la COVID a eu pour impact une forte baisse de la consommation des journaux-magazines et des publicités (notamment lors du premier confinement). Et la production des ordures ménagères est repartie à la hausse ce qui a induit une augmentation des coûts de traitement.

Du fait de l'application des gestes barrières, certaines activités du syndicat ont dû être repensées, d'autres reportées ou annulées. Les ambassadeurs seniors ont été formés au démarchage téléphonique et le porte-à-porte mis de côté... Les actions de sensibilisation avec les différents partenaires (CSC Thann, Agora Cernay...) tout comme les animations ont été reportées à 2021.

Cette nouvelle année devrait voir la concrétisation du projet de construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur.

Un nouveau projet avec l'ADEME permettra de mener des actions sur la thématique des biodéchets dans l'habitat vertical, le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets verts.

* * * * *

I - CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires, dans les communes de plus de 3 500 habitants. Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Pour 2021, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. DEPENSES de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - salarié(e)s
 - gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur
 - remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach)
 - frais généraux (téléphonie – internet, véhicules de service, communication...)
- aux contrats de prestations de services :
 - collecte du verre
 - collecte et tri des emballages
 - collecte des ordures ménagères et des biodéchets
 - gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Les trois derniers exercices avec une projection 2021 sont détaillés ci-après :

Compte	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Budget primitif 2020	Projection 2021*
Charges de personnel (012)	336 196 €	353 119 €	344 150 €	364 000 €
Frais généraux (011 hors 611)	297 821 €	444 099 €	419 300 €	360 000 €
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 681 205 €	3 958 899 €	3 860 000 €	3 925 000 €
Traitement OMR/Biodéchets (65548)	1 110 775 €	1 098 457 €	1 100 000 €	1 210 000 €

*estimations – à consolider pour le budget

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

Les crédits à inscrire au compte 611 seront en augmentation. La baisse de la TVA de 10% à 5,5% permettra néanmoins de limiter l'impact de ces diverses hausses (dont main d'œuvre estimée à 75 000 €). Mais les services de l'Etat et les représentants des collectivités, comme Amorce, n'ont pas encore achevé la définition des déchets et prestations pouvant bénéficier de cette baisse ; son impact réel ne sera connu qu'en cours d'année.

1.1 Déchèteries

Evolution à la hausse du coût de gestion des déchèteries car :

- des tonnages 2020 non représentatifs du fait de la fermeture pendant deux mois de ces équipements,
- une révision des prix notamment liée à l'indice de la main-d'œuvre avec une incidence estimée au minimum à 20 000 €.

*Evolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP** : l'augmentation programmée par la loi de finances 2019 se traduira par une hausse de 12 €/tonne enfouie en 2021 (cette hausse ne fait que commencer puisqu'elle est prévue à 65 €/tonne en 2025) et de 5 €/tonne incinérée ; soit une hausse globale estimée à 38 000 €.*

1.2 Collectes

Le passage de la TVA de 10% à 5.5% devraient permettre d'absorber une bonne partie de la hausse des coûts de collecte liée à la révision des prix et l'indice « main d'œuvre », qui tient compte notamment des surcoûts COVID (équipements de protection supplémentaires, allongement des tournées, procédures spécifiques...). Remarque : Les coûts de collecte avaient été revus à la baisse en 2020 grâce à la collecte bi-compartmentée. Cependant, le coût de la main d'œuvre reste élevé, le personnel varie assez peu. En effet, il nécessite la plupart du temps un équipage composé d'un chauffeur et 2 équipiers de collecte alors que les tournées avec un véhicule classique se déroulaient la plupart du temps avec 1 seul équipier.

Economiquement ce marché est également basé sur l'utilisation de véhicules fonctionnant au GNV (option retenue suite au projet d'une station de GNV sur notre territoire dans les 2 années à venir). Néanmoins si cette dernière ne devait pas voir le jour, une moins-value serait appliquée en notre faveur.

Le même constat peut être fait pour **la collecte du verre** : stabilisation vraisemblable du coût entre révision des prix et baisse de TVA.

1.3 Tri des emballages

La prestation de tri devrait rester stable voire légèrement diminuer, puisque la baisse de la TVA s'appliquera sur l'intégralité de cette prestation.

1.4 Traitement des OMR, des biodéchets et des déchets verts

Ces coûts de traitement, ainsi que la cotisation versée au SM4 devraient augmenter en 2021 (hausse estimée à 110 000 € sur un budget de 1 100 000 €). En effet, le SM4 subit également la hausse de la TGAP répercutée par les incinérateurs. Par ailleurs, du fait des bons résultats de ses collectivités membres, ses recettes liées au tonnage traité n'ont fait que diminuer. Il lui est donc nécessaire de revoir ses coûts, voire de repenser la structure de ces derniers.

1.5 Autres postes de dépenses

Sacs de tri et compostables : en dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition des **sacs de tri et compostables** :

- les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 100 000 € TTC (quantités distribuées en hausse du fait des variations démographiques) ; ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés,
- les sacs compostables devraient coûter environ 75 000 € TTC (idem quantités en hausse) et pour une contenance de 8 litres adaptée aux bioseaux ventilés.

Admissions en non-valeur : depuis 2019, la Communauté de Communes de Thann-Cernay les refacture, conformément à la convention. Elles ont représenté plus de 200 000 € cette année-là (rattrapage) et plus de 100 000 € en 2020.

Actions de communication à reprendre dès que le contexte sanitaire le permettra :

- Animations par les ambassadeurs du tri : centres socio-culturels Agora de Cernay et de Thann, périscolaires, structures de l'ESS, fête des voisins au Bel Air, maisons de retraite...,
- Organisation d'évènements ou manifestations à la déchèterie, poursuite des opérations de « zone de gratuité »,
- Accompagnement des usagers sur des thématiques comme le gaspillage alimentaire, le jardinage (réseau d'éco-jardiniers avec le SM4),
- Refonte des documents de communication (calendrier du tri, mémo-tri, ...),
- Prêts de matériel et accompagnement des associations dans le cadre de leurs manifestations et accompagnement des établissements scolaires au tri et réduction des déchets,
- Démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (actions mises en place dans les mairies et la CCTC).

Propositions d'actions à maintenir ou développer :

- Poursuite de la politique « gestions des déchets » dans l'habitat vertical : conteneurs enterrés, gestion différenciée des biodéchets, compostage collectif,
- Réflexion sur une collecte en points de regroupements dans les centres-villes,
- Continuité des actions de la « brigade » d'ambassadeurs du tri et de la prévention : communication de proximité, animations...,
- Dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets, évolution de la BricOthèque à la déchèterie d'Aspach-Michelbach,
- Mise en place de nouvelles filières en déchèterie (polystyrène, palettes...),
- Participation à l'opération Haut-Rhin propre : prise en charge de la collecte des sacs de déchets et du déjantage des pneus,
- Réflexion sur la mise en place d'une recyclerie.

2. RECETTES de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- CITEO soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers : pour 2021, les recettes devraient rester proches de celles des exercices précédents, soit environ 800 000 €,
- Autres soutiens : CITEO (cette fois-ci pour les journaux, revues : baisse de 45 000 € à 30 000 €) ; OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 26 000 €),
- Revente matière (verre, plastiques, ferraille...) : environ 127 000 €. Cette estimation basse, est peut-être même trop optimiste, tant les cours des matières premières secondaires sont bas, que ce soit pour le plastique comme pour les métaux, dépendant fortement d'un cours du pétrole bas,

- Régie de recettes déchèteries : environ 13 000 €,
- La contribution des communautés de communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes,
- L'ADEME dans le cadre de l'Appel à projets « Tri à la source des biodéchets ».

Compte	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Projections 2021*
CITEO + Eco-Mobilier + Ademe (7478)	811 078 €	875 027 €	870 000 €	837 000 €
Revente matière et autres soutiens (7078 + 70878)	284 443 €	234 068 €	252 000 €	166 000 €
Contribution des CC (74751)	4 334 490 €	4 237 900 €	4 360 400 €	4 383 392 €

*estimations – à consolider pour le budget

3. DEPENSES d'investissement

En 2021, les investissements devraient porter sur les 3 points suivants :

- Le renforcement du parc de conteneurs à verre (10 000 € HT),
- L'achat de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80l vers les 60l (40 000 € HT),
- Les travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur (400 000 € HT).

4. RECETTES d'investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- Le FCTVA (fond de compensation de la TVA)
- Des subventions demandées auprès de l'ADEME, la Région Grand Est et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

L'année 2019 s'est clôturée avec un excédent de fonctionnement de près de 744 905 € et d'investissement de 56 604 €. Un montant de 354 830 € a été repris pour équilibrer le budget primitif 2020 (inscrit en recettes, produits exceptionnels).

La contribution des collectivités membres a été réévaluée à 103 € par habitant (PM : celle-ci était à 106 €/hab de 2011 à 2017, soit 6 ans, de 102 €/hab en 2018 et de 100 €/hab en 2019).

L'exercice 2020 devrait se solder par un résultat négatif en fonctionnement et un excédent en investissement (construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur).

Au vu des prévisions budgétaires 2021, une légère réévaluation de la contribution par habitant à 104 € a été actée afin de tenir compte à la fois des diverses augmentations (taxes, coûts de traitement...) et des baisses de recettes liées à la chute des coûts de revente des matières premières secondaires.

III – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Aucun programme n'a été proposé en 2020.

Néanmoins, plusieurs projets continuent d'être à l'étude ou d'évoluer comme, la mise en place de solutions de points de regroupement (conteneurs enterrés, aériens) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses ou encore l'acquisition de conteneurs pour la collecte du verre.

V - STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-Michelbach (emprunt **soldé** en 2019),
- 2013 : deux emprunts pour le rachat du parc de bacs des ex. CC du Pays de Thann et de Cernay et Environs pour une durée de 6 ans, **soldés** en 2019,
- 2016 : un emprunt pour les conteneurs enterrés (Mines, Cernay) pour une durée de 5 ans,
- 2017 : un emprunt pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioseaux, conteneurs enterrés (Pasteur et Ancien Stade, Thann) pour une durée de 6 ans,
- 2019 (pour début de remboursement 2020) : un emprunt de 10 ans (achat du terrain de Willer-sur-Thur, conteneurs enterrés du quartier Bel Air, travaux) et un emprunt de 18 ans (bureaux et stock SMTC et travaux de la nouvelle déchèterie de Willer-sur-Thur).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 1 100 181,92 € avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2024 :

Emprunts	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchèterie	8 011 €	8 270 €					
Bacs OM	60 942 €	14 320 €					
Conteneurs enterrés	12 297 €	12 297 €	12 297 €	12 297 €			
Verre, bioseaux, ...	11 210 €	11 130 €	11 046 €	10 965 €	10 884 €		
Conteneurs enterrés Bel-Air, Terrain Willer			17 167 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €	22 477 €
Achat locaux / Construction Willer			43 485 €	57 341 €	56 906 €	56 471 €	56 035 €
Capital + intérêts	92 460 €	46 017 €	83 995 €	103 080 €	90 267 €	78 948 €	78 512 €
<i>dont intérêts</i>	2 422 €	744 €	7 132 €	8 395 €	7 687 €	7 110 €	6 583 €

V - Gestion des ressources humaines

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

Personnel	2018	2019	2020	Fin 2020
Titulaires	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 technicien	1 technicien	1 technicien	1 technicien
	/	1 adjoint technique	2 adjoints techniques	2 adjoints techniques
Contractuels	1 technicien	1 technicien	1 technicien	/
	1 emploi d'avenir	1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 adjoint technique
	4 CUI-CAE	4 CEC	4 CEC	4 CEC

Pour 2021, les 4 ambassadeurs resteront sous contrat CEC (Contrat Emploi Compétences) avec une aide financière de l'Etat de 40 %. Le barème F (2018-2022) de CITEO contribuera à hauteur de 4 000 € par an et par ETP (soit 12 000 €).

Les dépenses liées au personnel :	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Projections 2021*
Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	179 074 €	195 126 €	179 950 €	184 550 €
Avantages en nature (chèques déjeuner)	4 900 €	6 200 €	9 200 €	8 900 €

*estimations – à consolider pour le budget

La hausse des dépenses en 2019 est liée à divers changements : départ d'un agent (tuilage avec son remplaçant et prise de congés / CET), congés de maternité (remplacement de la titulaire), accident de travail d'un agent (remplacement).

En 2020, la dotation des chèques déjeuners a été réévaluée (20 chèques par mois, au lieu des 10 possibles jusque-là).

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- facturation de la redevance (2 x 35/52^e du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- gestion des ressources humaines (1 mi-temps rédacteur),
- budget et comptabilité (5/52^e adjoint administratif),
- administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (5/52^e rédacteur),
- gestion des contentieux : 1/52^e adjoint administratif.

CONCLUSION

Malgré le contexte inédit, la collecte des déchets s'est poursuivie tout au long de l'année 2020 (ce qui n'a pas toujours été le cas dans d'autres régions françaises durant le premier confinement). Le syndicat a poursuivi ses missions de service public et, fin de l'année, ses bureaux ont été transférés dans des locaux plus spacieux et permettant d'accueillir les usagers et les salariés dans des conditions d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation.

Si le fonctionnement ne devrait pas connaître de profonds changements, la construction de la déchèterie de Willer-sur-Thur sera le projet phare en matière d'investissement. Ce nouvel équipement ne devrait toutefois pas être opérationnel avant 2022, la phase administrative d'enregistrement de la déchèterie au titre des installations classées étant conséquente.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité des missions du syndicat, néanmoins il faut garder à l'esprit que dans les années à venir le coût de la gestion des déchets ne connaîtra pas de diminution. Si l'excédent des derniers exercices avait permis jusqu'en 2019 de maintenir, voire de baisser la contribution des collectivités, nous sommes aujourd'hui dans une tendance inverse. Cette dernière pourrait être légèrement infléchie si l'économie et donc le recyclage, retrouvent des couleurs.

